

www.education.gouv.fr

Depuis 2001, la proportion de boursiers dans l'enseignement supérieur s'est stabilisée à 30 %. Cette évolution s'explique par la faible croissance des effectifs boursiers et de la population susceptible d'être aidée.

En 2005, 522 000 étudiants reçoivent une aide de l'Éducation nationale (soit 1,3 % de plus qu'en 2004) pour un montant global de 1,3 milliard d'euros. Les boursiers sur critères sociaux forment 95 % des étudiants aidés, et 40 % d'entre eux se trouvent dans le dernier échelon, celui pour lequel l'aide est la plus importante.

Les boursiers de l'enseignement supérieur en 2005-2006

L'objectif des bourses de l'enseignement supérieur attribuées par le ministère chargé de l'éducation nationale est de permettre à leurs bénéficiaires d'entreprendre des études supérieures auxquelles, sans cette aide, ils auraient pu renoncer du fait des moyens financiers insuffisants de leur famille. Le Code de l'éducation¹ établit que « la collectivité (...) privilégie l'aide servie à l'étudiant sous condition de ressources afin de réduire les inégalités sociales. » La gestion des bourses d'enseignement supérieur est assurée, sous la responsabilité des recteurs, par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Depuis 2001, 1,3 milliard d'euros sont alloués aux bourses d'enseignement supérieur

Le budget de l'éducation nationale pour l'ensemble des bourses de l'enseignement supérieur s'élève à plus de 1,3 milliard d'euros en 2005, soit environ 25 % de plus qu'en 1995 (à euros constants) (voir l'encadré *Sources et définitions*, p. 6). Ce budget est stable depuis 2001. Il s'inscrit dans un budget de l'État pour l'action sociale en faveur des étudiants de plus de 4,1 milliards d'euros (tableau 1). Au total, avec les versements des régimes sociaux et des universités, la collectivité a consacré 4,5 milliards

d'euros en 2005 à l'action sociale en faveur des étudiants. La part destinée aux aides financières est celle qui a le plus progressé depuis 1995 dans ce budget après le versement des universités au Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes mais dont le poids dans le total du budget est très faible.

522 000 étudiants bénéficient en 2005-2006 d'une aide de l'éducation nationale (tableau 2). Ces aides sont de plusieurs types. Les bourses sur critères sociaux (BCS) représentent l'élément majeur du dispositif d'aides financières aux étudiants. Elles concernent en effet 95 % des étudiants aidés avec un peu moins de 500 000 bénéficiaires. Ce type de bourses a pour objet de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes de conditions sociales défavorisées. Elles s'étendent de l'exonération des droits d'inscription et de la sécurité sociale étudiante (pour l'échelon zéro), jusqu'au bénéfice d'une aide financière versée à l'étudiant bénéficiaire, allant de 1 335 euros à 3 607 euros par an (pour les échelons un à cinq). Distribuées dans les premier et deuxième cycles ainsi qu'aux étudiants en DESS depuis la rentrée 2001, et en DEA ou en deuxième année de cursus master (LMD) depuis 2003, ces bourses sont modulées en fonction du revenu brut global, au sens fiscal

TABLEAU 1 – L'action sociale en faveur des étudiants (en millions d'euros)

Nature des aides	1995	2001	2005	Évolution			
				2005/1995	2005/1995	2005/2001	2005/2001
				en € courants	en € constants	en € courants	en € constants
I - AIDES DE L'ÉTAT							
A - Aides budgétaires							
(1) - Aides directes							
- Bourses et prêts (chap 43-71 et 39-11 ex FSU)	927,7	1 299,4	1 332,6	43,6	24,1	2,6	- 3,0
- Allocation de logement social (ALS)	672,6	852,2	995,7	48,0	27,9	16,8	10,5
- Aide personnalisée au logement (APL) - Part de l'État	187,5	198,2	181,4	- 3,3	- 16,4	- 8,5	- 13,4
- Aide au transport (carte Imagine R)			11,4				
Total (1)	1 787,8	2 349,8	2 521,1	41,0	21,8	7,3	1,5
(2) - Aides indirectes							
- Œuvres universitaires	253,4	293,4	302,3	19,3	3,1	3,0	- 2,5
- Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	13,8	22,6	76,6	52,5	64,0	55,1
- Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers	8,4	45,6	47,8	469,0	391,6	4,9	- 0,8
Total (2)	274,6	352,7	372,7	35,7	17,2	5,7	- 0,1
Total A (aides budgétaires)	2 062,4	2 702,5	2 893,8	40,3	21,2	7,1	1,3
B - Aides fiscales (*)							
- Majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 079,9	1 075,0	14,1	- 1,4	- 0,5	- 5,9
- Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	167,0	160,0	28,0	10,6	- 4,2	- 9,4
Total B (aides fiscales)	1 067,1	1 247,0	1 235,0	15,7	0,0	- 1,0	- 6,3
Total des aides de l'État (I)	3 129,5	3 949,5	4 128,8	31,9	14,0	4,5	- 1,1
II - AUTRES AIDES							
(1) - Versements des régimes sociaux							
- Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	323,6	426,1	13,6	- 1,9	31,7	24,5
(2) - Versements des universités							
- Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes FSDIE (anciennement FAVE)	6,1	12,1	12,2	100,0	72,8	0,7	- 4,8
Total des autres aides (II)	381,2	335,7	438,3	15,0	- 0,7	30,5	23,5
Total général	3 510,7	4 285,2	4 567,1	30,1	12,4	6,6	0,8

Source : MEN-DEPP

TABLEAU 2 – Les bénéficiaires d'une aide de l'Éducation nationale entre 1997, 2001 et 2005

France métropolitaine + DOM

	1997-98	2001-02	2005-06	Évolution 1997-2001		Évolution 2001-2005	
				absolue	relative (en %)	absolue	relative (en %)
Boursiers sur critères sociaux							
Échelon 0 (créé en 1999)	0	34 299	48 931	34 299	-	14 632	42,7
Échelon 1	49 544	86 975	94 386	37 431	75,6	7 411	8,5
Échelon 2	62 476	49 796	50 951	- 12 680	- 20,3	1 155	2,3
Échelon 3	54 645	51 335	51 107	- 3 310	- 6,1	- 228	- 0,4
Échelon 4	47 911	50 453	51 974	2 542	5,3	1 521	3,0
Échelon 5	167 356	190 126	199 078	22 770	13,6	8 952	4,7
Total BCS	381 932	462 984	496 427	81 052	21,2	33 443	7,2
Allocations d'études (créées en 1999)	0	9 074	10 461	9 074		1 387	15,3
Bourses de mérite (créées en 1998)	0	573	842	573		269	46,9
Total boursiers à caractère social	381 932	472 631	507 730	90 699	23,7	35 099	7,4
Bourses de DEA, DESS, master	10 837	10 278	10 284	- 116	- 1,6	6	0,1
Bourses de service public	630	676	719	46	7,3	43	6,4
Bourses d'agrégation	1 788	1 613	1 526	- 175	- 9,8	- 87	- 5,4
Total boursiers sur critères universitaires	13 255	12 567	12 529	- 688	- 5,2	- 38	- 0,3
Prêts d'honneur	3 458	2 861	1 983	- 597	- 17,3	- 878	- 30,7
Total étudiants aidés	398 645	488 059	522 242	89 414	22,4	34 183	7,0
Proportion d'étudiants aidés	23,6	29,5	30,2	5,9	25,0	0,7	2,4

Source : MEN-DEPP

(voir l'encadré p. 6), et du nombre de points de charge de la famille.

Ce dispositif est complété par les allocations d'études destinées principalement aux étudiants rencontrant des difficultés particulières, ou en situation d'indépendance ou de rupture familiale. Les allocations d'études sont attribuées en fonction d'une grille comportant plusieurs échelons dont les montants correspondent à ceux des BCS.

Contingentées, les allocations d'études concernent plus de 10 000 étudiants en 2005. Les bourses de mérite constituent la dernière composante des bourses à caractère social. Elles doivent permettre aux élèves les plus méritants issus de milieux modestes d'accéder dans de bonnes conditions à certaines formations supérieures (ENA, ENM, grandes écoles scientifiques) ou à suivre des études de médecine. Elles

donnent droit à une aide de 6 102 euros et concernent 842 étudiants en 2005.

Le deuxième dispositif d'aide du ministère chargé de l'éducation nationale est la bourse sur critères universitaires (BCU). À l'inverse des bourses sur critères sociaux, les BCU se basent principalement sur des critères pédagogiques (résultats universitaires du boursier potentiel) et sont contingentées. Ces bourses concernent

les étudiants en DEA ou en DESS (bourses de troisième cycle), les étudiants préparant l'agrégation (bourses d'agrégation) ou certains concours administratifs (bourses de service public). Plus de 12 500 étudiants bénéficient de l'une de ces aides. Le nombre de bénéficiaires est stable depuis 2001. Le montant des aides attribuées s'élevait à 3 561 euros pour une bourse de service public, 3 895 euros pour une bourse de troisième cycle et 4 200 euros pour une bourse d'agrégation.

Existents aussi les prêts d'honneur, qui sont des prêts sans intérêt destinés aux étudiants ne pouvant bénéficier de l'une des aides précédentes. Le bénéficiaire s'engage à le rembourser dix ans après l'obtention du diplôme. Ces prêts concernent un peu moins de 2 000 étudiants en 2005.

En 2005, la progression du nombre de boursiers est plus forte que celle de la population éligible

En 2004, la proportion d'étudiants aidés (voir l'encadré p. 6) s'est stabilisée à 30,0 % (après 29,9 % en 2003, et 29,7 % en 2002) du fait d'une faible croissance conjointe des effectifs boursiers (+ 1,0 %) et de la population éligible (+ 0,7 %). En 2005, la croissance du nombre de boursiers est légèrement plus forte (+ 1,3 %) alors que les effectifs concernés ne progressent quasiment pas (+ 0,5 %). Si l'on écarte les effectifs à l'échelon zéro qui ne touchent pas d'aide mais sont seulement exonérés des droits d'inscription et de la sécurité sociale, la croissance est plus soutenue (+ 1,7 %). La proportion d'étudiants aidés s'établit à 30,2 %. La stabilisation de ce taux depuis 2002 fait suite aux fortes hausses de 1997 à 2001, années marquées par le Plan social étudiant et, en particulier, par la création de l'échelon zéro². Hors échelon zéro, le nombre d'étudiants a progressé de 12,2 % sur cette période (contre + 21,2 % tous échelons confondus).

Depuis 2001, la revalorisation annuelle de 1,5 % du plafond d'attribution (excepté en

2. Pour plus de précisions sur le Plan social étudiant, voir « Depuis 2001, trois étudiants sur dix sont boursiers », Note d'Information 05.32, MEN-DEP, novembre 2005.

TABLEAU 3 – Plafonds d'attribution pour les BCS en 1997, 2001 et 2005 en euros 2003

	Plafond (*)			Évolution 1997-2001		Évolution 2001-2005	
	1997-98	2001-02	2005-2006	absolue	relative (en %)	absolue	relative (en %)
Échelon 0	-	19 600	19 180	-	-	-	-
Échelon 1	14 654	16 600	16 250	1 946	13,3	- 350	- 2,1
Échelon 2	13 125	13 421	13 130	296	2,3	- 291	- 2,2
Échelon 3	11 614	11 855	11 600	241	2,1	- 255	- 2,2
Échelon 4	10 103	10 306	10 090	203	2,0	- 216	- 2,1
Échelon 5	8 592	8 805	8 620	214	2,5	- 185	- 2,1

Source : MEN-DEPP

Lecture : pour bénéficier d'une BCS en 2005-2006 à l'échelon zéro avec 0 point de charge, un demandeur devait déclarer un montant maximal de 19 180 euros. En 2001, le montant maximum était de 19 600 euros, en euros 2003.

(*) Revenu brut global maximal autorisé pour 0 point de charges, en euros 2003, année de référence.

2003 où il n'a pas été augmenté) permet de maintenir l'objectif de 30 % de boursiers. Ils augmentent donc de façon moins rapide que l'inflation estimée à environ 7 % depuis 2001. Ainsi, en euros constants, les plafonds ont diminué de plus de 2,0 % sur cette période (tableau 3). Cette diminution induit une stabilisation des effectifs boursiers. La progression du nombre d'étudiants aidés tient principalement à des effets démographiques.

L'université accueille une part de plus en plus importante des étudiants boursiers

72,5 % des étudiants boursiers sont inscrits à l'université. Ce taux progresse régulièrement puisqu'il n'était que de 68,7 % en 1997. Au total, la proportion de boursiers à l'université atteint 28,8 % (tableau 4).

Les STS restent le type de formation où la part des boursiers est la plus forte (42,8 %). Néanmoins, sur les dernières années, la proportion de boursiers y diminue (- 1,5 point

en trois ans). La proportion de boursiers en CPGE est plus faible (19,0 %). Après une hausse importante à la fin des années 90 (13,9 % en 1998, 19,3 % en 2001), ce taux s'est stabilisé. Ainsi, moins de 3 % des boursiers étudient en CPGE. Les mesures prises cet hiver qui ont pour objet d'aider les jeunes issus de zones défavorisées à s'orienter en CPGE n'étaient pas entrées en vigueur sur la période d'observation. Le reste des formations (principalement les écoles de commerce et d'ingénieurs) regroupe 7,7 % des boursiers. La proportion d'étudiants aidés y est inférieure à la moyenne (23,5 %) et diminue avec le temps. Au final, c'est bien l'université qui a accueilli le plus grand nombre de boursiers. Ce constat souligne le retard des filières sélectives en la matière.

Le pouvoir d'achat des bourses reste constant

Outre un impact sur le nombre de boursiers, le relèvement des plafonds d'attribution a également pour conséquence la

TABLEAU 4 – Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	1990-1991	1995-1996	2000-01	2003-04	2004-05	2005-06
Ensemble des aides (1)	272 088	414 105	478 600	510 267	515 511	522 242
% d'étudiants concernés	19,7	24,1	28,6	29,9	30,0	30,2
dont université (2)	185 526	280 176	335 187	354 954	361 970	369 365
% d'étudiants concernés	17,5	21,2	26,6	27,8	28,2	28,8
dont CPGE (2)		9 745	12 361	12 949	13 273	13 685
% d'étudiants concernés		13,5	17,1	18,7	18,8	19,0
dont STS (2)		75 524	85 628	90 471	87 737	87 240
% d'étudiants concernés		39,4	42,4	44,1	43,1	42,8
Bourses sur critères sociaux	254 809	363 075	452 616	484 545	489 412	496 427
Bourses sur critères universitaires	10 151	13 126	14 539	12 474	12 575	12 529
Bourses de mérite	0	0	497	610	757	842
Allocations d'études	0	0	8 090	9 934	10 189	10 461
Total boursiers	264 960	396 692	475 742	507 563	512 933	520 259
Prêts d'honneur	3 825	2 788	2 858	2 704	2 578	1 983
Allocation d'IUFM	3 303	14 625	0	0	0	0
Aide moyenne reçue par un boursier sur critères sociaux (en euros)		2 283	2 320	2 407	2 449	2 501

Source : MEN-DEPP

(1) Champ : bourses sur critères sociaux (y compris AIE jusqu'en 1999), bourses sur critères universitaires, bourses de mérite, allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM (supprimées en 1998).

(2) Hors allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM, bourses du gouvernement français attribuées à des étudiants étrangers.

modification de la répartition des boursiers selon les différents échelons des bourses sur critères sociaux (tableau 5). Cette déformation des structures vient du fait que les mouvements des plafonds ne sont pas parallèles à ceux des revenus des familles de demandeurs de BCS. Ainsi, de 2001 à 2005, la part des deux premiers échelons a tendance à augmenter. Ils contribuent à eux seuls pour 4,8 points (soit 66 %) à la progression totale du nombre de boursiers. La croissance des effectifs boursiers s'explique donc plutôt par un élargissement toujours plus important de la population aidée vers les classes moyennes que par un meilleur accès des catégories les plus défavorisées à l'enseignement supérieur. À l'inverse, le poids des échelons deux à cinq est plus faible en 2005 qu'en 2001. Cette tendance est néanmoins à nuancer sur la période très récente : le poids du cinquième échelon progresse en 2005 pour la seconde année consécutive (+ 0,5 point) tandis que celui de l'échelon zéro diminue.

Depuis 2002, les montants des bourses de chaque échelon sont revalorisés d'environ 1,5 % par an, excepté en 2003, année où ils n'ont pas été augmentés. Compte tenu de l'inflation et du poids croissant des échelons les plus bas, le montant moyen des bourses hors échelon zéro a baissé de 3,0 % entre 2001 et 2005 (tableau 6). En 2005, ce montant s'est stabilisé : la revalorisation de 1,5 % et l'accroissement du poids du cinquième échelon compensent l'inflation.

Un élargissement des aides vers les classes moyennes

La tendance depuis le Plan social étudiant amorcé en 1997 est à l'élargissement de la population aidée (de 398 645 en 1997 à 522 242 en 2005). En parallèle à la création de l'échelon zéro et au développement de l'échelon un, la structure en termes de catégorie sociale de la population boursière a été fortement affectée (tableau 7). En 1997, la population boursière était largement dominée par les étudiants d'origines sociales les moins favorisées (ouvriers, inactifs, retraités), qui représentaient un peu moins de la moitié de la population étudiée. Jusqu'en 2004, leur poids a diminué pour atteindre 42,7 %. Ce mouvement se poursuit

TABLEAU 5 – Évolution de la répartition des boursiers sur critères sociaux selon l'échelon (en %)

	1997-98	2001-02	2003-04	2004-2005	2005-06
Échelon 0 (*)	0,0	7,4	10,1	10,2	9,9
Échelon 1	13,0	18,8	19,3	19,1	19,0
Échelon 2	16,4	10,8	10,5	10,3	10,3
Échelon 3	14,3	11,1	10,4	10,3	10,3
Échelon 4	12,5	10,9	10,4	10,4	10,5
Échelon 5	43,8	41,1	39,3	39,6	40,1
Total BCS	381 932	462 984	484 545	489 412	496 427

Source : MEN-DEPP

(*) Créé en 1999.

TABLEAU 6 – Montants des aides en 1997, 2001, 2004 et 2005 pour les bénéficiaires d'une BCS

	Aides (*)				Évolution 1997-2001		Évolution 2001-2005		Évolution 2004-2005	
	1997-98	2001-02	2004-05	2005-06	absolue	relative (en %)	absolue	relative (en %)	absolue	relative (en %)
Échelon 0		exoner.	exoner.	exoner.						
Échelon 1	1 247	1 371	1 339	1 335	124	9,9	- 36	- 2,6	- 4	- 0,3
Échelon 2	1 871	2 067	2 018	2 012	196	10,5	- 55	- 2,6	- 6	- 0,3
Échelon 3	2 408	2 656	2 586	2 578	247	10,3	- 78	- 2,9	- 8	- 0,3
Échelon 4	2 934	3 235	3 153	3 143	301	10,3	- 92	- 2,8	- 10	- 0,3
Échelon 5	3 361	3 708	3 618	3 607	347	10,3	- 101	- 2,7	- 11	- 0,3
Moyenne BCS (**)	2 653	2 862	2 776	2 775	209	7,9	- 87	- 3,0	- 1	0,0

Source : MEN-DEPP

(*) Aide annuelle accordée, en euros 2005, hors exonération des droits d'inscription et de la cotisation de sécurité sociale.

(**) Aide moyenne accordée à un bénéficiaire d'une BCS (au moins échelon 1) sur la métropole et les DOM.

TABLEAU 7 – Évolution du nombre d'étudiants boursiers sur critères sociaux par origine sociale entre 1997 et 2005

France métropolitaine + DOM

	Effectifs						Aide reçue moyenne (*)			
	1997	2005		Évolution		Contribution (en %)	2005		Évolution	
		total	dont éch 0	absolue	relative (en %)		1997	2005	absolue	relative (en %)
Agriculteur	17 050	16 758	1 449	- 292	- 2	0	2 765	2 854	89	3
Artisan	16 792	18 980	1 887	2 188	13	2	2 671	2 762	91	3
Cadre	8 163	16 417	3 630	8 254	101	7	2 362	2 287	- 75	- 3
Employé	86 414	130 976	12 580	44 562	52	39	2 137	2 672	535	25
Inactif divers	54 478	70 935	1 426	16 457	30	14	2 525	3 346	821	33
Ouvrier	91 663	99 121	10 473	7 458	8	7	2 623	2 654	31	1
Profession intermédiaire	33 013	53 861	11 778	20 848	63	18	2 775	2 073	- 702	- 25
Retraité	32 744	40 392	2 478	7 648	23	7	3 046	2 939	- 107	- 4
Sans réponse	41 615	48 987	3 230	7 372	18	6	2 790	3 031	240	9
Total	381 932	496 427	48 931	114 495	30	100	2 653	2 775	122	5

Source : MEN-DEPP

(*) Calculée sur les boursiers sur critères sociaux recevant une aide (hors échelon zéro), en euros 2005.

en 2005, puisque la part des catégories les moins favorisées dans la population boursière a encore diminué de 0,3 point. Au sein de cette population, les étudiants dont les parents sont inactifs et retraités perçoivent un montant de bourse en moyenne supérieur de 6 % à 9 % aux autres. De plus, il augmente fortement pour les inactifs (+ 33 % depuis 1997 à euros constants). Les ouvriers se rapprochent plus d'un profil de classe moyenne : leur aide moyenne est très proche de celle des employés. La baisse de la part des étudiants d'origine ouvrière (20,0 % en 2005 contre 24,0 % en 1997) ne doit pas être interprétée comme le seul fait

du champ de l'enseignement supérieur car cette catégorie sociale est en diminution pour l'ensemble de la population française. Les étudiants de parents employés, professions intermédiaires et cadres, qui forment les classes moyennes et supérieures de la population, ont vu leur part augmenter fortement (+ 7,1 points en huit ans). Le montant moyen des bourses que reçoivent les boursiers issus de ces milieux est largement inférieur à la moyenne (jusqu'à un quart en moins). Ils sont donc regroupés dans les échelons les plus bas. Contrairement aux autres classes moyennes, les agriculteurs ainsi que les artisans, commerçants

et chefs d'entreprise voient leur poids dans l'ensemble de la population aidée diminuer (- 1,1 point depuis 1997 pour les agriculteurs, - 0,6 point pour les artisans). Une fois encore, les modifications de structure de la population globale ne sont pas étrangères à ces évolutions, en particulier pour les agriculteurs.

En Île-de-France, moins de boursiers mais dans des échelons plus élevés que dans le reste de la France

Lille est l'académie où le nombre d'étudiants boursiers est le plus important (tableau 8). Elle présente également une proportion de boursiers parmi les plus fortes de France métropolitaine (38,5 %), seulement devancée par l'académie de Corse (42,4 %) et l'académie d'Amiens (40,4 %). Dans les académies de Besançon, Clermont-Ferrand, Poitiers et Montpellier, ces taux sont supérieurs à 36,0 %. À l'inverse, la part des étudiants boursiers est inférieure à 27,0 % en région parisienne, à Lyon et à Strasbourg. L'aide moyenne par boursier n'est pas forcément en rapport avec la proportion d'étudiants aidés. Certaines académies (Corse, Montpellier) cumulent une aide moyenne très élevée et une proportion importante de boursiers. Mais, certaines académies, et principalement celles d'Île-de-France, ont une structure socio-économique plus complexe puisque, si la proportion de boursiers y est faible, le montant moyen est, quant à lui, largement supérieur à la moyenne. Les classes défavorisées y seraient donc

TABLEAU 8 – Effectifs et proportion d'étudiants aidés par académie

Académies	Total BCS (1)	Dont échelon 0	Total BCU (2)	Total étudiants aidés (3)	Pourcentage d'étudiants aidé (4)	Aide moyenne reçue pour une BCS (5)
Aix-Marseille	25 498	2 134	720	26 871	32,9	2 876
Amiens	12 069	1 221	152	12 529	40,4	2 798
Besançon	9 582	1 268	132	10 019	37,3	2 690
Bordeaux	22 651	2 011	600	24 061	30,3	2 747
Caen	9 517	1 124	187	9 989	34,1	2 637
Clermont-Ferrand	11 152	1 218	233	11 641	36,8	2 713
Corse	1 826	172	36	1 909	42,4	2 951
Créteil	23 903	1 170	748	25 337	26,9	2 944
Dijon	10 904	1 317	185	11 356	34,9	2 693
Grenoble	18 312	2 296	473	19 191	28,3	2 644
Lille	46 895	4 739	823	49 205	38,5	2 781
Limoges	5 437	570	71	5 600	33,9	2 711
Lyon	28 233	2 644	745	29 778	26,6	2 741
Montpellier	24 195	1 848	473	25 142	36,5	2 884
Nancy-Metz	21 102	2 430	360	22 018	35,7	2 695
Nantes	25 752	3 781	384	26 786	35,1	2 579
Nice	12 528	1 008	261	13 101	30,7	2 846
Orléans-Tours	15 460	1 921	277	16 112	34,3	2 710
Paris	33 237	2 349	2 568	36 910	17,9	2 866
Poitiers	13 103	1 584	339	13 702	36,1	2 681
Reims	10 386	949	152	10 808	33,2	2 784
Rennes	25 784	3 898	506	27 033	31,6	2 557
Rouen	12 181	896	207	12 762	31,2	2 781
Strasbourg	11 911	1 370	371	12 605	24,4	2 698
Toulouse	27 642	2 901	575	28 949	33,7	2 775
Versailles	22 069	1 604	880	23 380	19,0	2 831
France métropolitaine	481 329	48 423	12 458	506 794	29,9	2 761
Antilles-Guyane	7 281	300	38	7 430	46,0	3 168
La Réunion	7 817	208	33	8 018	53,6	3 202
France métro + DOM	496 427	48 931	12 529	522 242	30,2	2 774

Source : MEN-DEPP

(1) Bourses sur critères sociaux.

(2) Bourses sur critères universitaires.

(3) Y compris les allocations d'études, les bourses de mérite, les prêts d'honneur, non détaillés ici.

(4) Voir définitions p. 6.

(5) Aide moyenne reçue par un étudiant boursier sur critères sociaux hors échelon zéro.

moins nombreuses qu'ailleurs mais plus en difficultés. Les académies du nord-ouest de la France ont les aides moyennes par boursier les plus faibles ainsi que les proportions de bénéficiaires d'échelon zéro les plus fortes. Leur population y serait donc plus homogène en matière de revenus que dans le reste de la France. Dans les DOM, la proportion de boursiers ainsi que

l'aide moyenne sont largement supérieures à celles de métropole.

Jérôme Fabre, DEPP C1

Pour en savoir plus

« Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur », Tableaux statistiques n° 7005, MEN-DEPP, juin 2006.

Pour le détail des critères d'attribution et des réglementations : www.cnous.fr

Sources et définitions

Les chiffres des boursiers de l'enseignement supérieur à la charge du MEN sont extraits de la base centrale de gestion AGLAE (Automatisation de la gestion du logement et de l'aide à l'étudiant) qui gère l'ensemble des demandes de bourses et de logements sociaux du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). C'est, en effet, le CNOUS qui a la mission de gérer le dossier social étudiant qui permet à l'élève de présenter à la fois sa demande de bourse et de logement.

Les données produites dans ce document comptabilisent les personnes ayant reçu une aide financière au mois de mars 2006. Viennent s'ajouter les boursiers de l'échelon zéro qui ne reçoivent pas d'aide mensuelle mais une exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale. Ces données ne prennent pas en compte les allocations d'études et les prêts d'honneur. En effet, ces aides pouvant être attribuées tout au long de l'année, une estimation de celles-ci au 15 mars ne serait pas conforme à la réalité. Ces aides sont donc recensées par la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) à la fin de l'année scolaire.

– Proportion d'étudiants aidés

La proportion d'étudiants aidés est définie comme le rapport du nombre d'étudiants aidés par le ministère de l'Éducation nationale sur la population étudiante concernée par ces aides.

On considère comme étudiant aidé tout étudiant bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux, d'une allocation d'études, d'une bourse de troisième cycle, d'une bourse de mérite ou d'un prêt d'honneur accordé par le ministère. Soit 522 242 étudiants en France métropolitaine + DOM en 2005-2006.

Par convention, la population concernée (1 727 000 étudiants sur un total de 2 275 000 en France métropolitaine et DOM en 2004 -2005) est constituée par :

- les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides ;
- les étudiants inscrits en première année d'IUFM ;
- les élèves des STS et CPGE sous tutelle du MEN, préparations intégrées et écoles d'ingénieurs indépendantes des universités (mais sous tutelle du MEN) ;
- les étudiants des écoles de commerce reconnues par l'État (groupes I et II).

Sont donc exclus du système des aides du MEN des étudiants d'écoles sous tutelle d'un autre ministère (pouvant bénéficier par ailleurs d'une aide de ce ministère), ceux de certaines formations universitaires de troisième cycle telles que les doctorats (souvent salariés en médecine par exemple), ou ceux inscrits dans des formations non reconnues par le MEN (écoles privées hors contrat, diplôme d'université, etc.).

La proportion d'étudiants aidés parmi les bénéficiaires potentiels est de 30 % sur l'ensemble France métropolitaine + DOM en 2005-2006.

– Revenu brut global

Revenu intermédiaire dans le calcul de l'impôt, il s'agit de la somme des différents revenus catégoriels nets (par exemple, salaires après déduction des 10 et 20 % ou revenus de capitaux mobiliers après abattements) à laquelle s'ajoutent les plus-values à court terme, moins les déficits des années antérieures. Mais avant imputation des charges à déduire du revenu (par exemple, pensions alimentaires versées) pour le calcul de l'impôt. Il peut être négatif.

– Quotient bourse

Le montant d'une bourse sur critères sociaux est attribué à partir d'une grille donnant, en fonction du nombre de points de charge de la famille de l'étudiant, le montant maximum donnant droit à un échelon (*voir www.cnous.fr*). En divisant le plafond maximal d'attribution d'un échelon par (2 + points de charge/4,5), on obtient un plafond indépendant du nombre de points de charge. Il est donc ensuite possible d'interpréter le droit à l'attribution d'une bourse en fonction du revenu déclaré divisé par (2 + points de charge/4,5).

– Professions et catégories sociales

Dans le logiciel de gestion des bourses (AGLAE), la catégorie sociale des parents des demandeurs de bourses est codée en dix catégories :

- sans réponse (l'étudiant n'a pas su répondre ou il ne s'est pas reconnu dans la nomenclature),
- agriculteur,
- artisan, commerçant, chef d'entreprise,
- cadre, profession intellectuelle supérieure, profession libérale,
- profession intermédiaire,
- employé,
- ouvrier,
- retraité,
- inactif divers,
- élève sous tutelle DASS.

Dans cette étude, les élèves sous tutelle DASS, très peu nombreux, sont rajoutés au groupe des inactifs divers.

En théorie, un chômeur ayant déjà travaillé doit se déclarer dans la catégorie sociale correspondant à son dernier emploi. Dans les données sur les boursiers, la part importante d'inactifs divers et de non-réponses laisse penser qu'une partie non quantifiable des étudiants dont les parents sont chômeurs est classée à tort dans ces catégories.

En outre, l'évolution de la part de chaque catégorie sociale au sein des boursiers ne reflète pas seulement les effets des modifications des conditions d'attribution des BCS ou l'évolution de l'accès des différentes classes sociales à l'enseignement supérieur mais aussi la déformation de la structure des catégories sociales au fil du temps. Au final, on ne peut séparer les deux effets.

Sauf précision, tous les résultats sont présentés à euros constants, euros 2003 pour les revenus déclarés et euros 2005 pour les aides.